

Switzerland-Estavayer-le-Lac: Site preparation work

OJ S 203/2014 22/10/2014

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC**Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des routes – infrastructure routière filiale Estavayer-le-Lac

Postal address: Place de la Gare 7

Town: Estavayer-le-Lac

Postal code: 1470

Country: Switzerland

Contact person: Gestion des projets

E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch**Additional information can be obtained from:**

Official name: Office fédéral des routes – infrastructure routière Filiale Estavayer-le-Lac

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=839701**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des routes – infrastructure routière, filiale Estavayer-le-Lac

Postal address: Place de la Gare 7

Town: Estavayer-le-Lac

Postal code: 1470

Country: Switzerland

Contact person: N° 5 Upn.Colombier-Cornaux TP2 SSB VoMa 2015 - Places installation

E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch**I.2. Type of the contracting authority**

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity**I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities****Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Upn.Colombier – Cornaux – TP2 SSB – VoMa 2015 places installation.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Execution

Main site or place of performance: Commune de Neuchâtel et filiale F1 de l'OFROU à Estavayer-le-Lac (séances).

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Aménagement d'une place d'installation de chantier à Neuchâtel (en deux étapes), avec mise à disposition de locaux provisoires pour une durée de plus de 3 ans, puis démontage de ces installations.

Quantités principales indicatives:

Décapage terre végétale: env. 3'150 m³,

Grave: env. 5'900 m³,

Revêtements: env. 1'100 t,

Clôtures de chantier: env. 1'000 m,

Canalisations diverses: env. 850 m,

Fouilles: env. 600 m,

Défrichements: env. 11'000 m²,

Pavillon existant à adapter: PCE 1,

Pavillons à ajouter: env. 210 m²,

Entretien et nettoyage des pavillons.

II.1.6. CPV code(s)

45100000 Site preparation work

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucune.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: tous les paiements se font en francs suisses [CHF]. Délai de paiement: 45 jours suivant la réception de la facture à l'OFROU.

Coûts à inclure dans le prix offert: la rémunération et les prix couvrent toutes les prestations figurant dans les documents d'appel d'offres et nécessaires à l'exécution du contrat. Le transfert de prix unitaires dans des positions globales telles que les installations par exemple est strictement interdit. L'entrepreneur est tenu de remplir toutes les positions du devis descriptif; il écrira «Néant» pour toutes les positions où il renonce formellement à indiquer un montant et à réclamer par la suite une rémunération pour la prestation en cause. Ceci doit être motivé dans le rapport technique. Les frais de surveillance et de conduite ne peuvent pas être inclus dans les coûts de l'installation de chantier. Ceux-ci doivent être intégrés dans les prix unitaires selon le schéma de calcul SSE. De même, tout frais d'encadrement, tel que direction technique, direction commerciale, pilote ainsi que les frais financiers, doivent être intégrés dans le schéma de calcul SSE dans les rubriques correspondantes. Ces frais ne peuvent en aucun cas être inclus dans les installations de chantier.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Admises aux conditions suivantes:

- la communauté est sous forme de société simple,
 - la communauté de soumissionnaires indique le membre qui pilote le projet, celui qui assume la direction technique et celui qui assume la direction financière,
 - la communauté de soumissionnaires indique la participation (en %) de chaque membre.
- Les sous-traitants ne peuvent pas avoir une participation dans la communauté.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: selon les explications fournies dans le cahier des charges.

Sous-traitance: admis. 50 % au maximum de la prestation peuvent être fournis par des sous-traitants. La liste exhaustive des sous-traitants doit être impérativement jointe. Les personnes-clés ne peuvent pas appartenir à un sous-traitant.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Toutes les entreprises économiquement et techniquement aptes à assumer le mandat et apportant la preuve de leur aptitude sont invitées à déposer une offre en francs:

Capacité technique.

Capacité économique et financière.

Les critères de qualification ne doivent pas être remplis par chaque partenaire, mais par l'association, à moins qu'une exigence ne se réfère expressément aux partenaires individuellement, comme par exemple la certification.

Justificatifs requis:

Les attestations / confirmations suivantes doivent être déposées en même temps que le dossier de l'offre à moins que cela soit spécifié autrement; à défaut, l'offre ne sera pas examinée:

Q1 Capacité technique.

Q1.1: 50 % au maximum de la prestation peuvent être fournis par sous-traitance.

Q2 Capacité économique et financière.

Q2.1: Le chiffre d'affaires annuel est supérieur au double du montant annuel du marché.

Q2.2: Déclaration volontaire du soumissionnaire (signée).

Q2.3: Attestations à remettre après la remise de l'offre par le soumissionnaire sur demande du mandant dans un délai de 7 jours:

— extraits du registre des poursuites (plus récents que trois mois par rapport au délai de dépôt de l'offre),

— justifications des paiements actuels pour AVS/AI/APG/AC ainsi que SUVA et AFC,

— justifications des paiements actuels pour la LPP,

— attestation d'assurance responsabilité pour les groupements l'engagement d'une assurance couvrant les sommes exigées.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

N° 5.64 080142

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

28.11.2014 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucune.

Conditions générales: selon le projet de contrat prévu.

Négociations: sont réservées.

Conditions régissant la procédure: le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications:

1. Visite des lieux: aucune visite des lieux n'est prévue.

2. Rémunération des offres, restitution des documents: L'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les dossiers ne sont pas retournés.

3. Ouverture des offres: l'ouverture des offres n'est pas publique. Les soumissionnaires reçoivent simplement un procès-verbal anonyme d'ouverture des offres.

4. Adjudication des prestations: l'adjudicataire n'a aucun droit à une adjudication complète des prestations mises en adjudication.

5. Obtention des pièces du dossier: les pièces peuvent être consultées exclusivement sur Simap (www.simap.ch) jusqu'au délai du dépôt des offres (28.11.2014).

6. Réserve: le marché sera octroyé sous réserve de la maturité du projet et/ou de la disponibilité des crédits.

7. Le manuel sur les marchés publics, routes nationales, OFROU: le manuel sur les marchés publics, Routes nationales, OFROU est la base pour les procédures d'acquisition.

Le manuel peut être téléchargé sur le site: www.astra.admin.ch/dienstleistungen

8. Le soumissionnaire ne peut pas choisir son géomètre, ni son laboratoire de contrôle si ces derniers sont ceux choisis par le MO.

9. En vertu de l'art. 13 al 1 let h OMP et de l'art. XV let d AMP, l'adjudicateur se réserve le droit d'attribuer, selon la procédure gré à gré, de nouveaux marchés liés au présent marché et similaires à celui-ci.

www.simap.ch

Indication des voies de recours: conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 Saint-Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Délai de livraison / Remarques:

Délai de clôture pour le dépôt des offres / Remarques: la date et l'heure de réception par l'OFROU font foi. Dossier complet sur supports papier (2 fois) et électronique sur clé USB (2 fois) dans une enveloppe cachetée portant le numéro / l'intitulé officiel du projet avec la mention «Ne pas ouvrir, documents d'appel d'offres». En cas de remise à la loge de l'OFROU, filiale d'Estavayer-le-Lac (par le soumissionnaire lui-même ou par un courrier), la présentation doit avoir lieu au plus tard dans le délai de présentation susmentionné, pendant les heures d'ouverture de la loge (jusqu'à 12:00, pour l'adresse voir le lieu de dépôt) et contre remise d'un récépissé de l'OFROU. Dans tous les cas, il incombe au soumissionnaire d'apporter la preuve qu'il a présenté son offre dans les délais. Les offres déposées hors délai ne sauraient être prises en considération et sont renvoyées à leur expéditeur sans avoir été ouvertes. Les offres reçues par fax ou par courriel ne seront pas prises en compte.

Publication de référence nationale: Simap de la 17.10.2014, doc. 839701.

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 7.11.2014.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

17.10.2014